

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

80.109

Objet

VOÛTES DU PORT - RECON-  
DUCTION DES CONTRATS ACTU-  
ELS JUSQU'AU 31.12.1981

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 1980

DATE D'AFFICHAGE

12 décembre 1980

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

Contre

Abstentions

Unanimité

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt  
le dix neuf décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS , FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET ,BOUCHET  
LACHAUD, DUFOUR , BUJARD, PAPEAU, MONTRON, GUICHAOUA , BOULAN,  
BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, CABAL, Mme TACQUET , BOISARD, MAURELLET,  
POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. POUMAILLOUX par M. BOUTET  
NAULIN par Melle FOUCHÉ  
PELLETIER par M. DUFÉIL  
COLLE par M. FABER

Absents : MM VIAUD , TETARD, TAP

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Les contrats des occupants des voûtes du port n°s 3, 4, 5, 6, 13,  
14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 24, et 25 arrivent à échéance le  
31 Décembre 1980.

Un projet de réaménagement des voûtes avait été établi mais  
n'avait pas reçu l'accord des utilisateurs.

Un nouveau projet est à redéfinir sans qu'il soit néanmoins  
possible d'aboutir avant la fin de la présente année.

Il vous est proposé de renouveler pour une période allant  
jusqu'au 31 Décembre 1981 les concessions d'occupation temporaire  
du domaine public dans les termes des contrats actuellement en vigueur  
et de décider des nouveaux tarifs qui seront appliqués pour l'année  
1981, ceux-ci étant actualisés selon l'évolution de l'indice INSEE  
du coût de la construction qui passe de 510 à 587.

CECI EXPOSE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis des Commissions

DECIDE

- de renouveler pour une durée, allant du 1er Janvier 1981 au 31 Dé-  
cembre 1981, les concessions d'occupation temporaire du domaine pu-  
blic pour les Voûtes du Port n°s 3, 4, 5, 6, 13, 14, 15, 16, 17, 18  
20, 22, 23, 24 et 25 hormis les dispositions de tarif et de modalités  
de paiement qui seront les suivantes :

.../...

VALEUR MENSUELLE HORS T. V. A.		
T. V. A. en sus 17, 6 %		
	1980	1981
<u>GRANDE VOUTE</u>	Indice INSEE 510	Indice INSEE 587
N° 3	1.008 F.	1.160 F.
N° 4	1.008 F.	1.160 F.
N° 5	1.008 F.	1.160 F.
N° 6 + 1/3 7	1.344 F.	1.545 F.
N° 13	1.008 F.	1.160 F.
N° 14	1.008 F.	1.160 F.
N° 15	1.008 F.	1.160 F.
N° 16	1.008 F.	1.160 F.
N° 17	524 F.	524 F.
N° 18	524 F.	524 F.
N° 20	1.008 F.	1.160 F.
<u>PETITE VOUTE</u>		
N° 22	605 F.	700 F.
N° 23	605 F.	700 F.
N° 24	605 F.	700 F.
N° 25	605 F.	700 F.

Le règlement sera effectué pour trois mois, les 1er Janvier, 1er Avril, 1er Juillet et 1er Octobre 1981.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,

Pierre LIS.

